



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en mairie de La Peyratte, sous la présidence de Madame le Maire, Patricia BOUTIN.

Présents : BOUTIN Patricia, ROUSSEAU Michaël, LAURENDEAU Alexis, MARTINE Corinne, DUBOIS Emmy, GANNE Carole, JAMONNEAU Claude, BOUTIN Lysandre, DROUGARD Magali, HEBRAS Dimitri, DUBOIS Victorien, FRANCOIS Xavier, MOREAU Julie, PELLETIER Ludovic,

Absents ayant donné pouvoir : GAUTHIER Sophie à GANNE Carole

Secrétaire de séance : DROUGARD Magali

### **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 7 avril 2026**

15 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

M. FRANCOIS demande qu'on rajoute le courrier reçu de la superette adressé aux élus

\*\*\*\*\*

### **Ordre du jour :**

- Décisions prise par le Maire au titre des délégations qui lui ont été confiées en vertu de l'article L2122-22 du CGCT
- Demande de renouvellement de l'agrément « Argent de Poche »
- Création de poste suite avancement de grade
- Désignation des personnes pour la commission communale des impôts directs (CCID)
- Désignation des personnes pour la commission de contrôle des listes électorales (CCLE)
- Election des membres de la commission d'appel d'offre (CAO)
- Avis sur l'enquête publique relative à l'exploitation d'un élevage avicole.
- Modification du règlement intérieur de la cantine
- Informations diverses

### **DELIBERATIONS**

- **1 – Décisions prise par le Maire au titre des délégations qui lui ont été confiées en vertu de l'article L2122-22 du CGCT**  
(délibération n° DEL2026-05-01 visée en Préf. Le 7/05/2026)

Madame le Maire donne lecture des décisions prises en vertu de l'article L2133-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date	Objet	Nom	Montant
26/03/2026	Remplacement du chauffe-eau de la Superette	API CHAUFFAGE	2 527,20 € TTC
02/04/2026	Contrat de maintenance de la climatisation de la mairie	GATEC	620,00 € HT
07/04/2026	Location scène couverte pour fête de la musique	LOCA FIESTA	950,00 € TTC

10/04/2026	Remplacement du lave-vaisselle salle des fêtes	OUEST LOCATION	2 400,00 € TTC
------------	--	----------------	----------------

**- 2 – Demande de renouvellement de l’agrément « Argent de Poche »**  
*(délibération n° DEL2026-05-02 visée en Préf. Le 7/05/2026)*

Madame le Maire informe que l’agrément de la commune pour l’année 2025/2026 arrive à son terme le 7 juillet prochain. Elle propose de renouveler la demande d’agrément du dispositif « Argent de Poche » auprès de la Préfecture.

Pour rappel ce projet vise à permettre à des jeunes mineurs âgés de 14 à 17 ans de travailler en demi-journée de 3h, dont 30 minutes de pause dans un cadre de 33 demi-journées maximum par an au sein des services communaux. Les jeunes sont encadrés par les responsables des services concernés. Chaque demi-journée est gratifiée de 15 euros, sans charges pour la commune.

Les périodes d’emploi auront lieu pendant chaque période de vacances et seront déterminées précisément en fonction des possibilités d’accueil des services. Le volume horaire maximum d’heures à répartir entre les jeunes volontaires sera de 90 demi-journées.

Ces emplois permettent aux jeunes de disposer d’argent de poche, d’être confrontés à des règles simples et des objectifs accessibles, de développer la culture de la contrepartie, de favoriser une appropriation positive de l’espace public, d’appréhender les notions d’intérêt public et d’utilité collective, de valoriser l’action des jeunes, de donner une image positive des institutions, d’avoir un dialogue avec les jeunes, de provoquer des rencontres avec les agents municipaux et de les sensibiliser au monde du travail.

Une charte d’engagement est signée avec les jeunes permettant une gratification tarifaire.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents**

- **DONNE** un avis favorable pour demander le renouvellement d’agrément auprès de la DDETS-PP dans le cadre « chantiers à caractère éducatif » dit dispositif argent de poche,

**- 3 – Création de poste suite avancement de grade**  
*(délibération n° DEL2026-05-03 visée en Préf. Le 7/05/2026)*

Madame le Maire propose de créer un emploi d’adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en raison d’un avancement de grade d’un employé municipal.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents**

**DECIDE** la création à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026, d’un emploi permanent à temps complet d’adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

**- 4 – Désignation des personnes pour la commission communale des impôts directs (CCID)**  
*(délibération n° DEL2026-05-04 visée en Préf. Le 7/05/2026)*

Madame le Maire rappelle que dans les communes de moins de 2 000 habitants, le nombre de commissaires siégeant à la commission communale des impôts directs ainsi que celui de leurs suppléants est portés à 6.

La durée du mandat des membres de la CCID est identique à celle du mandat du Conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de plus de 18 ans, jouir de leurs droits civil, être inscrits aux rôles des impositions directes locales de la commune.

Madame le Maire propose au conseil et au public présent dans la salle pour savoir si quelqu'un serait intéressé. Personne ne répond favorablement.

24 personnes ont été proposées, parmi lesquels des élus et des administrés. Le directeur des services fiscaux désignera 6 titulaires et 6 suppléants.

La liste des contribuables susceptibles de siéger au sein de la CCID sera envoyée à la DGFIP.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents**

**PREND ACTE** que le Directeur régional/départemental des finances publiques désignera six membres titulaires et six membres suppléants parmi la liste présentées.

**- 5 – Désignation des personnes pour la commission de contrôle des listes électorales (CCLE)**  
*(délibération n°DEL2026-05-05 visée en Préf. Le 7/05/2026)*

La commission de contrôle est composée de 3 conseillers municipaux de la liste majoritaire et de 2 conseillers appartenant à la seconde liste.

Ces conseillers municipaux volontaires sont pris dans l'ordre du tableau. Ils seront nommés par arrêté du préfet, pour une durée de six ans.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents**

**DESIGNE** à la fonction de membre de la commission de contrôle des listes électorales, les conseillers municipaux suivants :

• Désignation de la liste majoritaire :

- 1- DROUGARD Magali
- 2- DUBOIS Emmy
- 3- BOUTIN Lysandre

• Désignation de la seconde liste :

- 1- MOREAU Julie
- 2- PELLETIER Ludovic

**- 6 – Election des membres de la commission d'appel d'offre (CAO)**  
*(délibération n°DEL2026-05-06 visée en Préf. Le 7/05/2026)*

À la suite des élections municipales, il convient de constituer la Commission d'appel d'offres pour la durée du mandat. Cette commission est compétente pour choisir le titulaire des marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxes est supérieure ou égale aux seuils européens figurant en annexe au code de la commande publique. La composition de la commission est :

- Président de la commission : le maire ou son représentant
- 3 membres titulaires élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste ainsi que 3 suppléants

Monsieur PELLETIER aurait souhaité en faire partie mais n'a pas présenté sa candidature en amont, ni de liste.

Une seule liste de candidats a été présentée par les conseillers municipaux.

LISTE A composée de :

Membres titulaires :

- M. DUBOIS Victorien
- M. LAURENDEAU Alexis
- M. JAMONNEAU Claude

Membres suppléants :

- Mme DROUGARD Magali
- Mme GANNE Carole
- M. ROUSSEAU Michaël

Il est procédé au vote à scrutin secret, ainsi qu'au dépouillement.

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 3
- Suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 8

Sont élus à la commission d'appel d'offre :

Membres titulaires :

- M. DUBOIS Victorien
- M. LAURENDEAU Alexis
- M. JAMONNEAU Claude

Membres suppléants :

- Mme DROUGARD Magali
- Mme GANNE Carole
- M. ROUSSEAU Michaël

- **7 – Avis sur l'enquête publique relative à l'exploitation d'un élevage avicole**

Cette question est reportée au prochain conseil, la commission environnement doit rencontrer le propriétaire de l'élevage pour avoir des renseignements sur l'entretien et le respect de la charte écologique.

- **8 – Modification du règlement intérieur de la cantine**  
*(délibération n°DEL2026-05-07 visée en Préf. Le 7/05/2026)*

Un nouveau règlement adopté le mois dernier en conseil a été revu pour rajouter que les demi-pensionnaires ramènent une serviette de table propre toutes les semaines et incorporer le règlement des élémentaires à celui des maternelles.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

**ADOpte** les modifications du nouveau règlement de la cantine

**Informations diverses et rapport des commissions**

- Le Petit Peyrattais, sera de nouveau dans les boîtes aux lettres. Mme MOREAU Julie demande des renseignements quant au contenu du prochain, afin de faire paraître un article dans la rubrique « Opposition » qui ne soit pas en doublon avec le contenu du journal

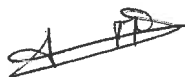
- Dératisation : la commune va signer un contrat avec l'entreprise PLAC'NET sur tout le bourg. Actuellement la Sté SUBLIM agit mais uniquement sur la cantine et ses alentours. Le contrat prend fin en décembre 2026. Le contrat sera dénoncé au profit de Plac'Net moins onéreux. De plus la commune bénéficiera d'une aide du SMEG pour la dératisation sur le bourg.

- Cuisine salle municipale : des tutos ont été réalisés par les agents des services techniques concernant l'utilisation du matériel chaud, froid et lavage afin d'éviter tout souci lors de la location. Le lave-vaisselle a été remplacé.

- Eglise : la cagnotte créée pour les travaux extérieurs de l'église en lien avec la Fondation du Patrimoine, arrive à échéance. Les travaux étant terminés, elle va être arrêtée et une autre pour l'intérieur va être mise en place.

- Médaille d'honneur : deux agents communaux seront récompensés par la médaille d'honneur Argent pour 20 ans minimum de travail au sein de la fonction publique.
- Toilettes publiques : elles seront accessibles dans l'ancien vestiaire de la salle des fêtes avec une porte indépendante de la salle. Des devis sont en attente pour leur réalisation.
- Plans des locaux techniques : validés par les agents et présentés ce soir. Devis en cours.
- AFM TELETHON : les chiffres pour 2025 : La Ferrière : 500€, Thénezay : 2056€ et La Peyratte : 515€. Le prochain Téléthon aura lieu les 4 et 5 décembre 2026. Le nom de la commune organisatrice n'est pas encore connu.
- Page Facebook de la commune : pour éviter tout souci dans l'organisation des publications des manifestations peyrattaises et dans un souci de bienveillance pour toute la population qui attend et suit le site, Mme MOREAU a ajouté en administrateur, Messieurs LAURENDEAU et HEBRAS, qui pourront y accéder et l'entretenir également.
- Un courrier a été reçu de la superette pour prendre l'information vis-à-vis du projet du bar. Le projet est à l'étude. Un courrier a été envoyé en recommandé pour une mise en demeure vis-à-vis d'un problème d'hygiène.

Secrétaire de séance  
Magali DROUGARD



Le Maire  
Patricia BOUTIN



LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LE 2 JUIN 2026

FIN DE SEANCE A 20 H 54